

SIVOM DU HAUT COMMINGES
17 avenue de Luchon
31210 GOURDAN POLIGNAN

N° 2024/36

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL**

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour le Comité Syndical du 26 Novembre 2024, le Comité Syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Comité Syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

OBJET : Contribution financière des collectivités membres

L'an deux mille vingt quatre

Le 10 Décembre

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est tenu à la salle des fêtes de Seilhan sous la présidence de Monsieur Serge LARQUÉ.

Etaient présents :

M. MORA – Mme AUBAN - M. BERRE - M. CORTESOGNO – Mme STADERE – Mme EXPOSITO - M. HERVAS – M. COLLA - M. LARQUÉ Serge – M. BORDERE – M. CASTEX - M. LARQUÉ Alain – M. CARCY - Mme CASTEX Marie-Thérèse – M. SANS – M. BEYT – Mme FAURE – M. MINEC – M. RENAUD – M. BISTOLFI – M. GAMBONI - M. GARCIA - Mme VIGNEAUX – Mme NAIGEON – M. CHOLET – M. DENCAUSSE - Mme WINTERSTEIN – M. MARTINEZ - M. DESERT-LACAY – Mme ECHEVARNE - Mme TORRES – M. DOUSSINEAU - M. GRAND – Mme MARTIN Suzette – M. DEU – M. GHIONE – M. VERDIER – M. PICOT - M. CARRERA – M. BOUCHE – Mme FORTASSIN – M. SAVAZZI – M. DOUCET – M. BENVENITO - M. MIGLIAVACCA – M. BARON - Mme CARDAILLAC – Mme MARTIN Anne-Hélène – M. DUBOIX – M. LEQUIEN – Mme BARTHE-FORTASSIN – M. DURAN – M. CAMEL - Mme BACHY – M. PEREZ – Mme VIVES – Mme CUCULIERE – M. RIVIERE - M. PORTÉ

Procurations :

Mme CLEMENT Alexandra a donné procuration à M. Serge LARQUÉ

Mme Amandine GEVREY a donné procuration à M. Serge COLLA

M. Claude PUIGDELLOSAS a donné procuration à M. Didier BORDERES

M. Daniel SARRAUTE a donné procuration à M. Stéphane SANS

M. Jean-Paul SALVATICO a donné procuration à M. Fernand BEYT.

M. Henri THEBE a donné procuration à M. Dominique BERRE.

M. Jean SAINT-GERMES a donné procuration à M. Alain LARQUÉ

M. Alain AUGUSTE a donné procuration à M. Alain CORTESOGNO

Mme Marielle RUMEUBE a donné procuration à M. Hervé MINEC

Mme Bénédicte GAYON a donné procuration à Mme Marie-Hélène TORRES

Mme Mélody LARQUE a donné procuration à Mme Anne-Marie ECHEVARNE

M. André SABADIE a donné procuration à Mme Denise VIGNEAUX

Mme Marie-Claire UCHAN a donnée procuration à M. Jean VERDIER

M. BARTHE-FORTASSIN a donné procuration à Mme Ginette BARTHE-FORTASSIN

M. Pascal LOUSTAU a donné procuration à M. Gérard CAMEL

Date de convocation : 06/12/2024

Monsieur SANS Stéphane a été élu secrétaire.

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5212-19 ;

Vu les statuts du S.I.V.O.M. du HAUT-COMMINGES, article 12B – Contributions des collectivités – Dépenses du syndicat

La contribution des collectivités aux dépenses d'administration générale du S.I.V.O.M du HAUT-COMMINGES est fixée par l'organe délibérant du S.I.V.O.M. selon les modalités suivantes :

Les dépenses d'administration générale du syndicat comprennent notamment les dépenses d'acquisition et de fonctionnement du bâtiment accueillant le siège administratif du syndicat ; les coûts de fonctionnement administratif du syndicat (rémunération du personnel d'administration générale, dépenses et fourniture de bureau), les indemnités des élus.

Chaque commune/collectivité membre supporte obligatoirement les dépenses correspondant aux compétences optionnelles qu'elle transfère au syndicat. Les dépenses sont calculées grâce à la clé de répartition suivante : 40% pour le Service Aide à Domicile, 32% pour le Service COLLECTE TRAITEMENT DES DECHETS, 28% pour le Service VOIRIE. Lorsqu'une compétence optionnelle est transférée par une seule commune/collectivité membre, celle-ci en supporte seule les dépenses y afférentes.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ne votent pas la contribution financière des collectivités membres.

Vote : 74 Présents : 59 Pour : 13 Contre : 54 Abstentions : 7

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

LARQUE Serge

